

Syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

N° 4/2021

Séance du 1^{er} décembre 2021 à 18h00

Régulièrement convoquée le 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 1^{er} décembre à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni à Nyons sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Bruno ALMORIC, M. Jean-Noël ARRIGONI, M. Jean-Michel AVIAS, M. Marc-André BARBE, M. Didier BESNIER, M. Philippe BOUNIARD, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Fermin CARRERA, M. Laurent CHAUVEAU (à partir de la délibération n° 4), M. Pierre COMBES, Mme Rachel COTTA, M. Yves COURBIS, Mme Aurore DESRAYAUD (à partir de la délibération n° 4), Mme Christel FALCONE, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT (à partir de la délibération n° 2), Mme Françoise GONNET-TABARDEL, M. Hervé ICARD, M. Jean-Michel LAGET, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Pierre LO MANTO (à partir de la délibération n° 2), Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Hervé MEDINA, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Karim OUMEDDOUR (à partir de la délibération n° 4), M. Olivier PEVERELLI, M. Roland PEYRON, Mme Françoise QUENARDEL, Mme Christelle RUYSSCHAERT, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY.

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. ARRIGONI Jean-Noël), Mme Véronique ALLIEZ (pouvoir à Mme Marie FERNANDEZ), M. Yves BOYER (pouvoir à M. Philippe BOUNIARD), M. Jean-Michel CATELINOIS (pouvoir à Mme Marie FERNANDEZ), M. Thierry DAYRE (pouvoir à M. Jean-Michel LAGET), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Yves LEVEQUE), M. Alain GALLU (pouvoir à M. Didier BESNIER), M. Maryannick GARIN (pouvoir à M. Hervé MEDINA), M. Jean-Pierre LAMBERTIN (pouvoir à M. Julien CORNILLET), Mme Martine MATTEI (pouvoir à Mme Françoise GONNET-TABARDEL), M. Jean-Paul MAZEL (pouvoir à Mme Marietta MIGNET), M. Marie-Pierre PIALLAT (pouvoir à M. Bruno ALMORIC), Mme Brigitte PUJUGUET (pouvoir à Mme Françoise GONNET-TABARDEL), M. Olivier SALIN (pouvoir à Mme Christelle RUYSSCHAERT),

EXCUSÉS : M. Joseph AIESI, Mme Valérie ARNAVON, M. Sébastien BERNARD, Mme Nelly BODARD, M. Eric CAROU, M. Laurent CHAUVEAU (jusqu'à la délibération n° 4), Mme Aurore DESRAYAUD (jusqu'à la délibération n° 4), Mme Laurence DESFONDS, Mme Christine FOROT (jusqu'à la délibération n° 2), M. Juan GARCIA, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Mme Marie-Pierre LO MANTO (jusqu'à la délibération n° 2), M. Karim OUMEDDOUR (jusqu'à la délibération n° 4), M. Jean-Frédéric FABERT, M. Olivier FAURE, M. Christophe MATHON, M. Christian PEYRON, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ, M. Anthony ZILIO,

Secrétaire de séance : Mme DESRAYAUD Aurore

4. Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022

M. Julien CORNILLET, Président, rapporteur, expose à l'assemblée :

Les collectivités comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires avant le vote du budget. Ce débat se base sur un rapport d'orientations budgétaires.

Les dispositions introduites par la loi NOTRe imposent aux maires, présidents des EPCI et présidents des syndicats mixtes de présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport inclut une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise un ensemble d'informations budgétaires et financières qui doivent être communiquées aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission à l'État dans le département et de sa publication sont fixés

Vu la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après avoir pris connaissance du rapport et entendu les débats qui ont suivi sa présentation en séance,

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

PREND ACTE de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) pour le budget du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies pour l'année 2022 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

PROCÈDE au vote du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport ci-annexé et précédemment exposé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Délibération affichée le 02 décembre 2021,

Fait au Syndicat mixte le 02 décembre 2021



Julien CORNILLET